

Votre commune s'organise.  
Et vous ?



EPTB AUDE  
**SMAR**  
DES RIVIÈRES & DES Hommes

# DI CRM



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES **RISQUES MAJEURS**

Commune de **Villasavary**  
**2024**

  
**VILLASAVARY**  
Besplas-Cailhavel-Le Monestrol



La sécurité des habitants de Villasavary est une préoccupation majeure et permanente de l'équipe municipale.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, la commune a décidé d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeur (DICRIM) est destiné à vous informer et à vous sensibiliser sur les risques majeurs identifiés à ce jour sur la commune.

Il répertorie également les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement ainsi que les numéros d'urgence à contacter si un tel évènement se produit.

Dans la continuité de ce document, que nous vous invitons à conserver précieusement, les membres du conseil municipal et moi-même sommes à votre entière disposition pour toute question.

**Jacques DANJOU**  
**Maire de Villasavary**

# SOMMAIRE

---



**3** Comment suis-je alerté ?



**9** Le risque sanitaire



**4** Le risque inondation



**10** Le risque TMD (Transport de Matières Dangereuses)



**6** Le risque feu de forêt



**11** Consignes inondation



**7** Le risque mouvement de terrain



**12** Sites internet  
Contacts utiles



**8** Les risques climatiques



# COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :



RADIO



PORTE-A-PORTE



APPEL TELEPHONIQUE



RÉSEAUX SOCIAUX

Facebook : mairiedevillasavary



PANNEAUX LUMINEUX



SMS DE MASSE

## COMMENT M'INFORMER ET ANTICIPER ?

### RETRouvez les risques en cours - visualisez les précipitations en direct

Pour en savoir plus

Un outil d'information en période de crue, alimenté depuis les réseaux de mesures du Service de Prévision des Crues (SPC) et du SMMAR.

Il renseigne en quasi-temps réel sur les précipitations en cours et les données issues des stations de mesures du bassin versant.

**SHYVAA**  
Suivi Hydrométrique des Vallées de l'Aude et Affluents  
SMMAR - EPTB AUDE



**ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES  
AVEC LES CONSIGNES DE  
SÉCURITÉ**

Télécharger mypredict



**EN FAMILLE, JE ME PROTÈGE**

En cas d'inondation, chacun doit être acteur de sa propre sécurité. Ce document me donne les clés pour connaître mon exposition au risque d'inondation sur le département de l'Aude et savoir comment me préparer et réagir en cas d'événement.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE  
CITOYEN



# INONDATION

## Le risque sur la commune

La commune de Villasavary est concernée par le risque inondation par crue rapide. Elle est également exposée à un risque de remontée de nappe et de ruissellement en cas de pluies intenses.



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

La commune a fait l'objet de cinq arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et/ou coulées de boue, le plus récent en juin 2021.



### Les Plus Hautes Eaux Connues

Un repère de crue est une marque qui matérialise le niveau atteint par les **Plus Hautes Eaux Connues** (PHEC) dans les zones inondables. Il permet de rappeler à la population la fréquence des débordements des rivières, les périodes d'inondations, et les risques encourus. Il constitue une source précieuse d'informations pour l'entretien de la mémoire du risque. Dans le cadre de son action en matière de sensibilisation au risque d'inondation, et dans un souci d'harmonie à l'échelle du bassin versant de l'Aude, le SMMAR, en partenariat avec les services de l'Etat, apporte une assistance technique aux communes en réalisant la pose des repères de crues, avec le soutien financier du Département de l'Aude, la Région Occitanie, l'Etat.



Écouter la radio



Couper gaz et électricité



Fermer portes et fenêtres



Monter dans les étages

## Les bons réflexes

### AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer et sécuriser les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels du gouvernement
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

Consignes de sécurité  
À respecter

# Mesures de gestion du risque

En cas d'inondation majeure, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) inondation est activé par le Préfet. Au niveau communal, le Maire active le plan communal de sauvegarde.

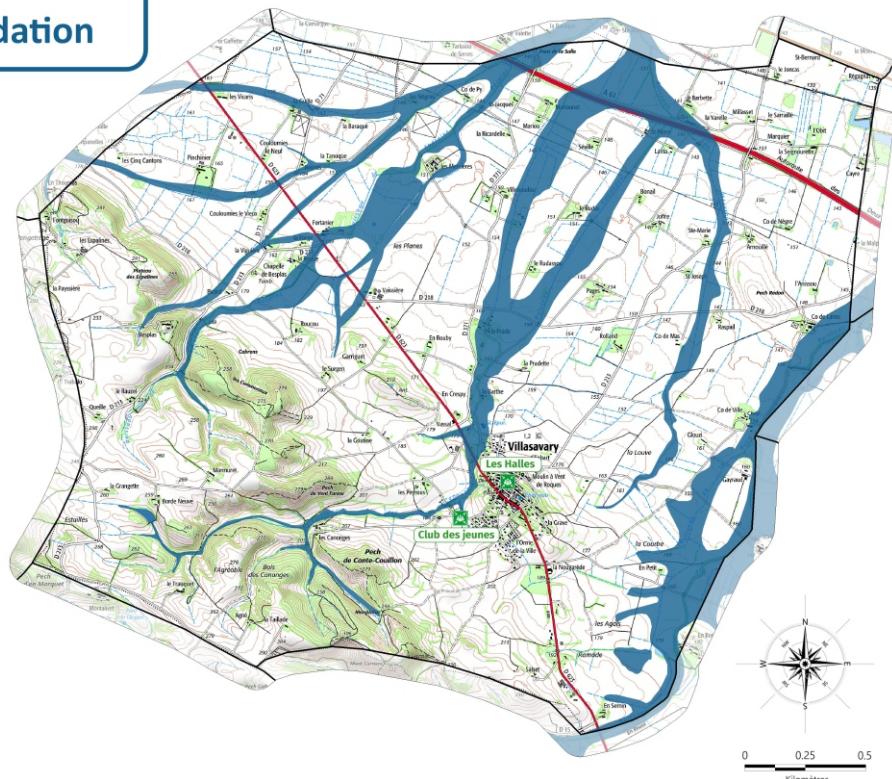
## Zones soumises au risque **inondation**

### Légende

Zone soumise au risque d'inondation



Point de rassemblement



Réalisation : CYPRES © Juillet 2024  
Source des données : DREAL Occitanie (A21)  
Source des fonds : Scan25® © IGN 2018



Ne pas téléphoner



Eviter les souterrains



Ne pas prendre la voiture



Laisser les enfants à l'école



Pour en savoir plus

Suivi hydrologique de la vallée de l'Aude et affluents (SHYVAA)

## Les bons réflexes

### APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Chauffer dès que possible
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Consignes de sécurité  
À respecter

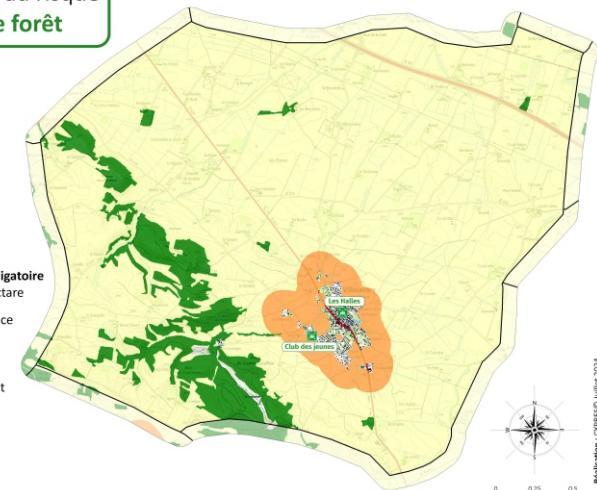
# FEU DE FORêt

## Le risque sur la commune

La commune de Villasavary est exposée au risque feu de forêt du fait de la présence de zones boisées et d'espaces agricoles laissés en friche sur le territoire. Ce risque est accentué à l'interface des espaces urbanisés et de la lisière boisée.

La commune a connu deux incendies d'une surface supérieure à un hectare, les deux ayant parcourus deux hectares.

Zones soumises au risque  
incendies de forêt



## Réglementation

L'**emploi du feu** dans et à moins de 200m des espaces naturels combustibles (bois, forêts, landes, garrigues, maquis et friches) est interdit sauf exception.

L'**écobuage** et le **brûlage des déchets** sont interdits aux particuliers.

Les **obligations légales de débroussaillage** (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.

Pour en savoir plus  
Carte d'accès aux massifs



## Les bons réflexes

### AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

### APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Sortir protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements en coton, chapeau), inspecter son habitation et surveiller les reprises, éteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informier les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide, attaquer le feu si possible

### UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

### DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture



Laisser les  
enfants à l'école



Fermer portes  
et fenêtres



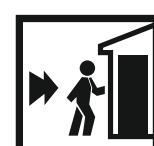
Ne pas prendre  
la voiture



Couper gaz  
et électricité



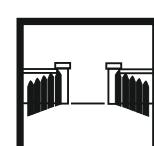
S'éloigner  
du feu



Rentrer dans un  
bâtiment en dur



Ne pas  
téléphoner



Dégager les  
voies d'accès

Consignes de sécurité  
À respecter

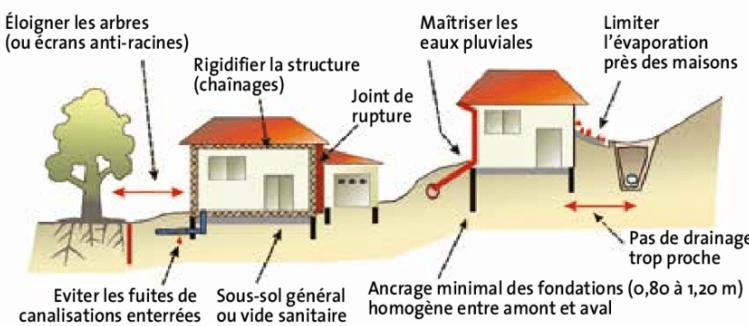
# MOUVEMENT DE TERRAIN

## Le risque sur la commune

La commune de Villasavary peut connaître des phénomènes de glissement de terrain, de chutes de blocs et de retrait-gonflement des argiles.

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements en période humide et des tassements en périodes sèches. Le phénomène de retrait-gonflement, du fait de sa lenteur et de sa faible amplitude, ne présente pas de risque direct et immédiat pour les personnes.

La commune a fait l'objet de quatre arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause de sécheresse au cours de l'automne 2023.



### Mesures de gestion du risque

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles. Des règles simples de construction et d'aménagement permettent ainsi de réduire le phénomène de retrait-gonflement sur les sols argileux :

- fondations profondes et rigidification de la structure par chaînage des bâtiments ;
- maîtrise des rejets d'eau ;
- contrôle de la végétation (éviter de planter trop près, élaguer les arbres)...

Elles sont résumées dans le schéma à gauche.

**Pour en savoir plus**  
Base de données nationale sur les mouvements de terrain



## Les bons réflexes

### ÉBOULEMENT

#### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- A l'intérieur, se protéger la tête avec les bras, s'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide
- A l'extérieur, rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

#### APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Fermer le gaz et l'électricité, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

### EFFONDREMENT

- A l'intérieur, dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas utiliser l'ascenseur.
- A l'extérieur, s'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement, respecter les consignes des autorités

### En cas d'éboulement



S'abriter sous un meuble

### En cas d'effondrement



S'éloigner des bâtiments



Évacuer les bâtiments



Écouter la radio



Couper gaz et électricité



Respecter les consignes



S'éloigner du danger

Consignes de sécurité  
À respecter



# CLIMATIQUE

NEIGE, VERGLAS, CANICULE, ORAGE, GRAND FROID, TEMPÊTE

## Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

Pour en savoir plus  
Carte de vigilance météorologique



## Les bons réflexes

### NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

### ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- En voiture, rester à l'intérieur et se garer dès que possible dans une zone non exposée. Eteindre le moteur et ne pas toucher aux parties métalliques.
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

### GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

### Mesures de gestion du risque

La **carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relaient l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints. Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...

### CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire

### TEMPÊTE

#### AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

#### PENDANT

- Ne sortir en aucun cas
- Débrancher les appareils électriques

#### APRES

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



## Définition

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations.

Il s'agit des effets sur la santé survenant à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination et qui nécessite une réponse adaptée du système de santé.

Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme.

## Les différents risques sanitaires

Parmi ces risques, on recense notamment :

- Les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (pandémie grippale, Ébola, Chikungunya, Dengue, épizootie) ;
  - La pollution des eaux pouvant avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, déjections animales) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels, agricoles ou malveillants). Le risque intervient lorsque les eaux sont polluées et deviennent impropre à l'utilisation qui en est faite : la consommation, la pêche, l'aquaculture (coquillages, cresson, etc.) et la baignade ;
  - Les contaminations alimentaires liées à des agents pathogènes (industrie agroalimentaire, restauration collective ou établissement de mise directe aux consommateurs) ;
  - La qualité de l'air.

## **Que faire en cas de risque sanitaire avéré?**

- Écoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics ; elles peuvent évoluer selon la situation ;
  - Adoptez les gestes simples qui vous seront recommandés ;
  - Respectez les règles particulières éventuelles de circulation des personnes et des animaux ;
  - En cas de symptômes, contactez votre médecin traitant ou le 15.

## **Modalités de communication de l'alerte**

- Médias nationaux et locaux, radio et télévision, sites Internet gouvernementaux et communaux, réseaux sociaux officiels

Consultez les sites spécialisés :

- Ministère de la santé et des solidarités :  
<http://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/securite-sanitaire/les-alertes-sanitaires/>
  - Agence nationale de sécurité sanitaire:  
[www.anses.fr](http://www.anses.fr)
  - Santé Publique France :  
[www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)
  - Agence Régionale de Santé OCCITANIE :  
[www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)



# COVID 19

La COVID 19 due au virus SARS-CoV2 est un nouveau coronavirus identifié en décembre 2019 en Chine pouvant provoquer des pathologies sévères (détresse respiratoire, fatigue intense, fièvre...). Ce virus est d'autant plus dangereux qu'il est très contagieux : en l'absence de mesures de protection, chaque personne infectée peut contaminer au moins 3 personnes, même sans en ressentir les symptômes.

Pour diminuer la circulation du virus sur un territoire, des mesures sanitaires préventives peuvent être appliquées (fermetures de lieux de rassemblement, restrictions de circulation, confinement de la population, port du masque, distanciation physique).

Une campagne de vaccination de masse est également mise en oeuvre.





# TMD

## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

### Le risque sur la commune

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Le TMD génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammable, toxique, explosif ou radioactif).

La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière (A61) et voie ferrée.

### Mesures de gestion du risque

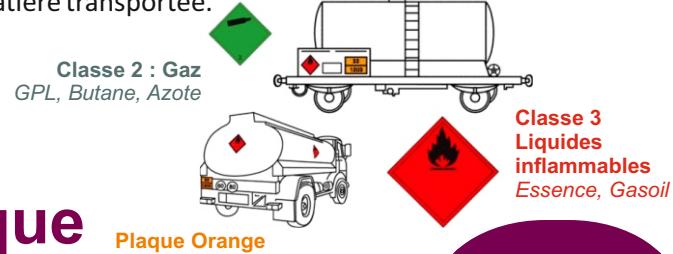
Le TMD par route fait l'objet d'une réglementation internationale qui impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques. Au niveau local, le maire et le préfet peuvent imposer des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires.

En cas d'évènement lié à un TMD, le Préfet active le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) TMD. Au niveau communal, le maire active le plan communal de sauvegarde.

Pour en savoir plus  
Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI)  
Base de données des accidents (ARIA)

#### **i** Reconnaître les véhicules TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.



Plaque Orange  
33  
1233  
Code danger  
Code matière



Appeler les secours



Rentrer dans un bâtiment en dur



Couper gaz et électricité



Écouter la radio



Respecter les consignes



Consignes de sécurité  
À respecter

### Les bons réflexes

#### SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- Donner l'alerte aux pompiers, à la police ou gendarmerie en précisant :
  - le lieu exact
  - le moyen de transport
  - la nature du sinistre



#### EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

#### APRÈS L'ALERTE

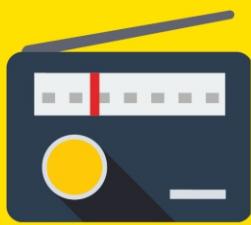
- Aérer le local de mise à l'abri
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation : se doucher, changer de vêtements et se présenter à un médecin



# PLUIE - INONDATION

## les 8 bons comportements

en cas de pluies intenses



**Je m'informe**  
et je reste à l'écoute  
des consignes des autorités  
dans les médias et sur les  
réseaux sociaux en suivant  
les comptes officiels



**Je ne prends pas  
ma voiture  
et je reporte  
mes déplacements**



**Je me soucie  
des personnes  
proches,**  
de mes voisins et des  
personnes vulnérables



**Je m'éloigne  
des cours d'eau**  
et je ne stationne pas sur  
les berges ou sur les ponts



**Je ne sors pas**  
Je m'abrite dans un bâti-  
ment et surtout pas sous  
un arbre pour éviter un  
risque de foudre



**Je ne descends pas  
dans les sous-sols  
et je me réfugie  
en hauteur,  
en étage**



**ROUTE INONDÉE**

**Je ne m'engage  
ni en voiture  
ni à pied**  
Pont submersible, gué,  
passage souterrain... Moins  
de 30 cm d'eau suffisent  
pour emporter une voiture



**Je ne vais pas  
chercher mes  
enfants à l'école,**  
ils sont en sécurité

[pluie-inondation.gouv.fr](http://pluie-inondation.gouv.fr)

#PluieInondation

### JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes localement dangereux

### J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de recharge,  
bougies, briquets ou allumettes, nourriture non péris-  
sable et eau potable, médicaments, lunettes de secours,  
vêtements chauds, double des clés, copie des papiers  
d'identité, trousse de premier secours, argent liquide,  
chargeur de téléphone portable, articles pour bébé,  
nourriture pour animaux

### JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

- Ma mairie
- 112 ou 18 Pompiers
- 114 pour les personnes sourdes et malentendantes
- 15 SAMU
- 17 Gendarmerie, Police



## Sites internet

- > Site internet de la Mairie de Villasavary : [www.villasavary.fr](http://www.villasavary.fr)
- > Site internet du Conseil départemental de l'Aude pour l'information routière : [www.inforoute11.fr](http://www.inforoute11.fr)
- > Site internet de la Préfecture de l'Aude : [www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)
- > Site internet du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières : [www.smmar.org](http://www.smmar.org)
- > Site internet de Météo-France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- > Portail de la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- > Centre d'information pour la prévention des risques : [www.cypres.org](http://www.cypres.org)

## Contacts utiles

- Mairie de Villasavary : **04.68.11.93.95 - 42 rue du Barry, 11150 Villasavary**  
Préfecture de l'Aude : **04.68.10.27.00**  
Pompiers : **18 ou 112 (depuis un portable)**  
SAMU : **15**  
Gendarmerie : **17**  
Météo-France : **05.67.22.95.00 - <http://france.meteofrance.com>**

### PREDICT

20 rue Didier Daurat  
34170 CASTELNAU-LE-LEZ  
04 67 17 11 10  
contact@predictservices.com



Risques sous haute surveillance

### BR LI

1105 Av. Pierre Mendès France - BP 94001  
30000 NIMES Cedex 5  
04 66 87 50 00  
dc.brli@brli.fr



### CYPRES

Rte de la Vierge Cs1  
13696 Martigues Cedex  
04 42 13 01 00  
cypres@cypres.org

